

Sanofi réduit de 78% le prix catalogue de Lantus®, son insuline la plus prescrite aux États-Unis, et plafonne à 35 dollars son coût pour tous les patients assurés

Paris, le 16 mars 2023. Sanofi annonce qu'elle réduira de 78% le prix catalogue aux États-Unis de Lantus (insuline glargine injectable) 100 unités/ml, l'insuline de Sanofi la plus prescrite aux États-Unis. L'entreprise fixera également un plafond de 35 dollars sur le reste à charge de Lantus tous les patients qui bénéficient d'une assurance santé. Cette décision confirme l'engagement de longue date de Sanofi de garantir un accès abordable aux médicaments pour tous les patients.

Ces mesures, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2024, s'ajouteront aux décisions déjà prises en juin 2022 pour réduire le coût des médicaments contre le diabète : le lancement d'un biosimilaire de Lantus à un prix réduit de 60% par rapport à son prix catalogue et le plafonnement du reste à charge de l'insuline à 35 dollars pour toutes les personnes sans assurance. Grâce à ces décisions, l'ensemble des programmes d'accès de Sanofi garantit qu'aucun patient ne paiera plus de 35 dollars pour un approvisionnement mensuel en Lantus. Enfin, Sanofi réduira également de 70% le prix catalogue de son insuline à courte durée d'action Apidra (insuline glulisine injectable) 100 unités/ml.

Olivier Bogillot

Directeur Médecine Générale États-Unis, Sanofi

« Sanofi estime que personne ne devrait avoir de difficultés à payer son insuline et nous sommes fiers des actions que nous menons depuis de nombreuses années pour garantir un accès abordable aux médicaments à des millions de patients. Nous avons lancé le biosimilaire sans marque de Lantus à un prix inférieur de 60% à son prix catalogue en juin 2022 mais, malgré cette approche pionnière de prix bas, le système de santé n'a pas été en mesure d'en tirer parti en raison de ses défis structurels inhérents. Nous sommes heureux de voir que d'autres se joignent à nos efforts pour aider les patients, alors que nous accélérons maintenant la transformation du marché américain de l'insuline en réduisant le prix catalogue de notre insuline leader. Des changements importants du système restent nécessaires. Notre décision de réduire le prix catalogue de notre insuline leader doit être associée à un changement plus large de l'ensemble du système afin de permettre aux patients de réaliser des économies en pharmacie. »

Programmes d'accès de Sanofi

Sanofi continuera à proposer différents programmes pour garantir l'accès et l'accessibilité financière aux patients, en fonction de leur situation en matière d'assurance santé. Notre gamme de programmes innovants comprend :

- **100% des personnes assurées** sont éligibles aux programmes d'aide au paiement du reste à charge de Sanofi, indépendamment de leurs revenus ou de leur régime d'assurance. En 2022, ces programmes ont permis à la majorité des patients participants de limiter leurs dépenses à 15 dollars ou moins pour leurs médicaments contre le diabète, pour un approvisionnement de 30 jours.
- **100% des personnes non assurées** sont éligibles au programme d'accès [Insulins Valyou](#) - quel que soit leur niveau de revenu - qui leur permet d'acheter une ou plusieurs insulines Sanofi à 35 dollars pour un approvisionnement de 30 jours. L'offre de remboursement de Soliqua (insuline glargine et lixisénatide) injection 100 unités/ml et 33 mcg/ml permet également aux personnes non assurées de payer aussi peu que 99\$ par boîte de stylos, pour un maximum de deux boîtes de stylos pour un approvisionnement de 30 jours.
- Nous fournissons également des médicaments gratuits aux patients qualifiés à revenu faible ou moyen dans le cadre du programme [Sanofi Patient Connection](#). Certaines

personnes confrontées à des difficultés financières inattendues peuvent bénéficier d'un approvisionnement unique et immédiat d'un mois de leur médicament Sanofi en attendant que leur demande soit traitée.

- À partir de 2023, les insulines de Sanofi et Soliqua sont incluses dans l'*Inflation Reduction Act*, lorsqu'elles sont couvertes par le formulaire Medicare, ce qui permet de réaliser des économies sur l'insuline, en plafonnant le coût mensuel à 35 dollars pour les personnes âgées bénéficiant du Medicare Part D. Cela garantit un co-paiement prévisible et stable, quelle que soit la phase, y compris le « donut hole » (trou du bagel).
 - Avant l'entrée en vigueur de l'*Inflation Reduction Act*, Sanofi a volontairement participé au *Senior Savings Model* des *Centers for Medicare and Medicaid Services* (CMS), qui permettait aux patients inscrits dans les plans Part D participants de payer un ticket modérateur de 35 dollars ou moins pour chaque prescription de 30 jours d'une insuline Sanofi tout au long de l'année.

Chaque patient a une situation unique, et Sanofi a des spécialistes de l'assistance en direct qui peuvent être contactés au (855) 984-6302 pour répondre aux questions de chaque patient et les aider dans leur situation individuelle afin de trouver les meilleures ressources et les meilleurs programmes pour aider à réduire les frais à la charge du patient.

Pour en savoir plus sur l'approche transparente de Sanofi en matière de prix, consultez notre [2023 Pricing Principles Report](#).

À propos de Sanofi

Nous sommes une entreprise mondiale de santé, innovante et animée par une vocation : poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des gens. Nos équipes, présentes dans une centaine de pays, s'emploient à transformer la pratique de la médecine pour rendre possible l'impossible. Nous apportons des solutions thérapeutiques qui peuvent changer la vie des patients et des vaccins qui protègent des millions de personnes dans le monde, guidés par l'ambition d'un développement durable et notre responsabilité sociétale.

Sanofi est cotée sur EURONEXT : SAN et NASDAQ : SNY

Relations médias

Evan Berland | +1 215 432 0234 | evan.berland@sanofi.com

Sandrine Guendoul | + 33 6 25 09 14 25 | sandrine.quendoul@sanofi.com

Victor Rouault | + 33 6 70 93 71 40 | victor.rouault@sanofi.com

Relations investisseurs

Eva Schaefer-Jansen | + 33 7 86 80 56 39 | eva.schaefer-jansen@sanofi.com

Arnaud Delépine | + 33 6 73 69 36 93 | arnaud.delepine@sanofi.com

Corentine Driancourt | + 33 6 40 56 92 21 | corentine.driancourt@sanofi.com

Felix Lauscher | + 1 908 612 7239 | felix.lauscher@sanofi.com

Tarik Elgoutni | + 1 617 710 3587 | tarik.elgoutni@sanofi.com

Nathalie Pham | + 33 7 85 93 30 17 | nathalie.pham@sanofi.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations concernant la mise sur le marché et autre potentiel de ce produit, ou concernant les recettes futures envisagées pour ce produit. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » ou « espérer », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les actions et contretemps réglementaires inattendus, ou généralement des réglementations étatiques, qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ce produit, le fait que ce produit pourrait ne pas rencontrer un succès commercial, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et l'analyse des données cliniques existantes relatives à ce produit, y compris postérieures à la mise sur le marché, les problèmes inattendus de sécurité, de qualité ou de production, la concurrence de manière générale, les risques associés à la propriété intellectuelle, à tout litige futur en la matière et à l'issue de ces litiges, l'instabilité des conditions économiques et de marché, l'impact que le COVID-19 aura sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les

rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'enregistrement universel 2022 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2021 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.